

Conseil de quartier MULSANT Jeudi 7 Décembre 2017

- David Goutorbe, Président du Conseil de Quartier Mulsant,
- Roland Mignard, vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant, Adjoint en charge du Cadre de Vie, Urbanisme, Circulation, Voirie et Stationnement,
- les membres du Conseil de Quartier Mulsant,
- Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- Claude Garcia, Directeur du Pôle Sécurité, Accessibilité, Santé Publique, et Développement Durable,
- Olivier Jandard, Responsable du service Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

David Goutorbe et Roland Mignard accueillent l'assemblée. Puis, M. Goutorbe déroule l'ordre du jour.

Les risques majeurs

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ». C'est ainsi que Haroun Tazieff qualifiait le risque majeur.

Claude Garcia commente ainsi un diaporama (ci-joint) qui définit les risques majeurs pour une ville, les moyens de les identifier, et les mesures à mettre en œuvre en situation de catastrophe.

Il informe que les sirènes d'alarme sont de nouveau actives depuis 6 mois, tous les premiers mercredis du mois. Ces sirènes permettent de vérifier le bon fonctionnement du système d'alarme, tout en rappelant à tous les Roannais, l'existence de potentiels risques sur le territoire.

Puis Claude Garcia présente les missions du service qu'il dirige. Il intervient en application du Code de la Santé Publique et du règlement sanitaire départemental sur les sujets relatifs à la qualité des sols et de l'eau, y compris des eaux de piscine, de l'assainissement, des nuisances sonores et olfactives, la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, les animaux et les insectes nuisibles. Il intervient également dans le cadre de la sécurité civile pour la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), l'accessibilité des personnes handicapées, l'assistance à la population en cas d'évènements de force majeure, de risques naturels et technologiques, et aussi pour sécuriser des immeubles en ruine ou menaçant de s'écrouler.

Ce service se mobilise également en interne sur des actions de développement durable en faveur de la protection de l'environnement (gestion des déchets, modes doux, etc...).

Claude Garcia indique l'application téléchargeable gratuite SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) qui permet, comme les sirènes, d'être alerté en temps réel, via notification sur un smartphone, des risques sur le territoire (inondations, séismes, mouvements de terrains, tempêtes, risques industriels, transport des matières dangereuses,...), et d'observer des consignes appropriées et recommandées. Par ailleurs, Claude Garcia indique encore que le Maire, titulaire des pouvoirs de Police Municipale, a l'obligation générale de prévention des accidents naturels et des fléaux de toute nature, d'alerte, d'information et d'évacuation de la population (Plan Communal de Sauvegarde). Enfin, il indique qu'il est également de la responsabilité de tous les citoyens d'être attentifs aux multiples sources d'informations : sirènes, radio, smartphone, messages des Forces de l'Ordre,... sur les risques et les mesures à adopter pour soi et son entourage. Ce sont, entre autre, 3 séquences de sirènes d'une minute et 41 secondes, séparées par un silence, qui informent de la survenue d'un risque majeur sur le territoire.

D'autre part, des plans particuliers de mise en sécurité ont été mis en place dans les écoles, avec le concours de l'Education Nationale, dans lesquels sont listés toutes les mesures et les moyens à mettre en œuvre en cas de risques majeurs.

Le dispositif « Participation Citoyenne »

Edmond Bourgeon informe du dispositif « Participation Citoyenne » qui est l'équivalent de « voisins vigilants », à la différence qu'il ne s'agit pas d'un dispositif privé, mais préconisé par le Ministère de l'Intérieur, géré par la Police Nationale, en partenariat avec la Police Municipale. Des référents identifiés sur les quartiers et soumis à formation d'1/2 journée renouvelable 1 fois/an, auront pour mission de signaler tout fait suspect sur leur secteur. Il ne s'agit pas de rapporter des incivilités, des faits mineurs du quotidien dont le signalement doit se faire via le CPU au 04 77 44 42 44 ; ce dispositif vise avant tout une lutte contre les vols par effraction et tous autres faits de cette envergure. Il démarrera début 2018, et vient compléter toutes les autres mesures prises en faveur d'une sécurité et tranquillité augmentées sur la Ville.

Puis, Lucien Murzi indique quelques données sur la délinquance en 2016 : 247 cambriolages, 6021 interventions de police secours, 1661 mains courantes... C'est aussi un effectif de 142 agents au Commissariat de Police de Roanne qui a géré cette année 4232 appels au CPU, et 800 faits constatés.

Il est à noter que la délinquance a fortement diminué depuis l'installation de la vidéo protection, à l'instar de toutes les villes où elle a été installée.

Edmond Bourgeon souligne aussi tout l'intérêt de la mise en œuvre du dispositif « participation citoyenne », puisqu'il vise aussi la réactivation du lien social dans les quartiers, la solidarité et la bienveillance entre les habitants.

Les animations

David Goutorbe fait retour des belles festivités d'inauguration du Jardin des Senteurs le 22 Septembre, ce fût un évènement d'envergure qui a mis à l'honneur tous les acteurs du quartier. Si la Ville de Roanne a omis des remerciements au Centre Social Marceau, il s'agit bien d'un oubli involontaire. La Ville de Roanne, particulièrement sensible à l'implication de cette structure dans le quartier et à sa collaboration sans faille avec le Conseil de Quartier, l'en remercie et présente sincèrement ses excuses au Directeur du Centre.

Le 10 Septembre, l'animation « découverte des saveurs du marché » a connu un vrai succès et tout particulièrement les dégustations.

David Goutorbe rappelle la petite revue de presse réalisée par M. Barriquand qui relate une multitude d'évènements sur le quartier depuis près de 40 ans. « Ce press book », mémoire du quartier, circulera dans le quartier et entre les conseillers. Il sera aussi exposé lors des diverses animations du Conseil. L'assemblée le remercie pour cette initiative.

Les fêtes de Noël

David Goutorbe rappelle les animations de Noël organisées avec le concours d l'Union Commerciale, du Centre Social et des commerçants non sédentaires du 20 au 24 Décembre. Il fait circuler les flyers qui seront à distribuer dans le quartier. David Goutorbe lance un vrai appel à bénévoles pour porter ces animations et souligne l'investissement particulier de M. Joanin. Il serait souhaitable à l'avenir que d'autres conseillers l'accompagnent dans cette dynamique.

Perspectives 2018

Le Conseil s'investira dans une fête de la musique en Juin, mais qui pourrait être revisitée, notamment sous la forme d'une fête de quartier ; l'idée du bal musette semble retenir l'attention.

Un point sur les travaux

Olivier Jandard informe les conseillers des suites données aux différentes demandes du conseil de quartier et délivre diverses informations contenues dans le document ci-joint.

David Goutorbe souligne les nombreuses réalisations effectuées à la demande du conseil, et à cet égard, la collaboration efficace avec les services de la Ville.

Le planning des réunions des groupes de travail

- Groupe animation : Mercredi 13 Décembre prochain à 18h30 pour finaliser les animations de Noël.
- Marche active : le 31 Janvier à 9h30 rdv Place Victor Hugo.
- Groupe voirie : 21 Février à 18h30 au Centre Social Marceau.

Questions et informations diverses

- Bouches d'égout obstruées, à l'angle des rues Marais/Camus.
- Rue J-J. Rousseau, côté fond de la place V Hugo, un passage piéton serait nécessaire.
- Rue Gonthier, face au petit parc pour enfants, les boules en granit pour empêcher le stationnement des véhicules ont été retirées ; des véhiculent se garent juste devant le portillon.
- Angle rue des Ecoles /Ferdinand Buisson, très mauvaise visibilité des véhicules qui viennent de la rue des écoles : peut-on poser un miroir ? Roland Mignard répond que le miroir ne présente pas que des avantages, il envoie aussi des perspectives déformantes préjudiciables aux automobilistes. Des aménagements seront néanmoins examinés sur place pendant la prochaine marche active.
- Pendant les travaux dans la rue Jules Janin, les riverains ont des difficultés d'accès, car les autres rues adjacentes sont en sens interdit.
- En haut de la rue F. Buisson, à l'intersection avec la rue Mulsant, revoir le positionnement de la place PMR.
- 2 façades de commerces fermés en bas de la rue Mulsant sont très dégradées, pourquoi ne pas masquer avec un trompe l'œil ? un courrier a été adressé au propriétaire lui demandant une remise en état. Nicolas Reveret indique encore que le Conseil Municipal a voté une taxe sur les friches commerciales qui a justement pour vocation de lutter contre la vacance commerciale ; effectivement, elle génère un manque de dynamisme dans le quartier. Les propriétaires seront invités à louer leur local.
- 2 plots et chaînes ont été renversés place Victor Hugo.
- Un matelas a été abandonné à l'angle de la rue Waldeck Rousseau.
- Un habitant fait remarquer un manque de propreté rue Mulsant : déjections canines etc...
- Rue Pernetty : Roland Mignard informe qu'une maison, frappée d'alignement, a été vendue et une demande de travaux a été déposée.
- Roland Mignard informe aussi de la désignation de la rue Mulsant en 2018 pour l'opération de ravalement de façades. Cette année, la subvention sera de 50% du montant, devis plafonné à 5000 €. Rue Jean Jaurès, 7 dossiers ont été examinés à la dernière commission ; cette opération connaît un vrai succès.
- Qu'en est-il de l'avancée des travaux de la friche Lewinger ? c'est un projet privé - construction de logements - auquel la Ville demeure attentive.
- A noter, rue Mulsant, l'arrivée de nouveaux commerçants : un architecte, une épicerie, une boulangerie, un coach sportif. C'est une bonne nouvelle pour le quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, David Goutorbe lève la séance à 20 h.

INFORMATION

Le Maire offre un agenda Ville de Roanne 2018 à tous les conseillers de quartier. Ils seront à retirer à l'accueil du Centre administratif à partir du 15 Décembre.

**Prochain Conseil de Quartier 14 Mars 2018 à 18h30
Centre Social Marceau, 3, rue Marceau.**